



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

18 AVR. 2011

Le Directeur général

Madame la Présidente,


Vous avez appelé l'attention du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur un reportage diffusé dans le journal de 7h30 de *Télématin* le 3 novembre 2010 sur France 2.

Afin qu'il soit procédé au visionnage et à l'analyse de ce programme, et que le Conseil puisse se prononcer sur sa teneur au regard de la réglementation, votre courrier a été immédiatement transmis aux services compétents.

Le Conseil ne manquera pas de vous tenir informée du résultat de cette analyse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes hommages respectueux.

Po Olivier JAPIOT



JAPIOT

Madame Andrée SFEIR
Présidente du Conseil français des associations
pour les droits de l'enfant
17, rue Mondétour
75001 PARIS